

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 18 juillet 2013 portant nomination des membres du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire – promotion 2012-2013**

NOR : AFSR1330494A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs de génie sanitaire ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs de génie sanitaire, et notamment son article 5,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du jury de l'examen de fin de formation des ingénieurs de génie sanitaire de la promotion 2012-2013 :

Mme Joëlle CARMES, représentant le directeur général de la santé.

Mme Myriam REVEL, représentant la directrice des ressources humaines.

M. Gilles SAUVAGET, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

Le directeur de stage du candidat concerné.

#### Article 2

Les directeurs de stage appelés à siéger au sein du jury de la promotion 2012-2013 sont les suivants :

M. Philippe GUETAT, agence régionale de santé Rhône-Alpes, délégué départemental de l'Ain.

Mme Dominique JEANNEL, responsable de la cellule interrégionale d'épidémiologie de la région Centre.

Mme Catherine GUICHARD, direction générale de la santé, chef du bureau alertes et réponses au département des urgences sanitaires.

M. Thierry ALIBERT, agence régionale de santé Champagne-Ardenne, délégué territorial de la Marne.

M. Laurent LEGENDART, agence régionale de santé Île-de-France, délégué territorial de Seine-et-Marne.

Mme Valérie BIGHENO-POET, agence régionale de santé Lorraine, déléguée territoriale des Vosges.

M. Pascal JEHANNIN, agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais, responsable du pôle habitat santé.

#### Article 3

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

#### Article 4

Le directeur des ressources humaines par intérim et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 juillet 2013.

Pour la ministre et par délégation :

*La chef du bureau de la formation professionnelle  
tout au long de la vie,*

N. DAN